



**4 èmes RENCONTRES FISCALES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES
14 mars 2016**

Le principe du contradictoire dans la procédure administrative et contentieuse fiscale : entre consolidation et nouvelles exigences

13H30-13H50 : Accueil des participants autour d'un café – 1^{er} étage de l'Aile Scatisse du Tribunal

13H50 : Début des Rencontres Fiscales

13H50-14H10 : Mot de bienvenue de M. Peretti, Président de la 3^{ème} Chambre du tribunal - Présentation de l'activité juridictionnelle fiscale du Tribunal administratif de Nîmes et de la thématique des Rencontres

Echanges avec les participants

14H20-14H35 : La pratique du contradictoire dans le contrôle fiscal (Me Henry, avocate au barreau d'Avignon)

Echanges avec les participants

14H50-15H00 : Le contradictoire en matière de contrôle des comptabilités informatisées (Mme Bugna et M. Roquart, Directions du contrôle fiscal Sud Pyrénées et Sud Est)

Echanges avec les participants

15H10-15H25 : La poursuite du dialogue contradictoire après l'établissement des impositions : Directions départementales des finances publiques du Gard, du Vaucluse et de la Lozère

Echanges avec les participants

15H35-15H50 : Le principe du contradictoire devant le juge administratif de l'impôt (M. Parisien, Premier conseiller au Tribunal administratif de Nîmes)

Echanges avec les participants

16H05-16H20 : La pratique du contradictoire par le juge judiciaire et le juge administratif (Mme Bas, Maître de conférences à l'Université d'Avignon)

Echanges avec les participants

16H25-16H30 : Conclusion des débats (M. Peretti)

16H30 : Fin du séminaire et collation.